

**APPEL D'OFFRES POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE GARDIENNAGE AUX BUREAUX ET RESIDENCES DE CONCERN WORLDWIDE**

Référence : CWB/BUJA/LOG/008/2026

**Instructions aux soumissionnaires pour le service de gardiennage**

**1.1 Préambule**

Concern Worldwide est une organisation humanitaire internationale non gouvernementale qui œuvre à l'éradication de l'extrême pauvreté.

Concern Worldwide travaille au Burundi depuis 1997 et est actuellement présent dans les provinces clés de Bujumbura, Butanyerera, Gitega et Buhumuza, principalement dans les secteurs de la santé/nutrition, de la protection sociale et de la sécurité alimentaire.

Pour réduire l'extrême pauvreté, Concern Worldwide met en œuvre des projets de développement et d'urgence en collaboration avec les autorités locales ainsi qu'avec d'autres partenaires et acteurs humanitaires.

**1.2 Objectif de cet Appel d'offres**

L'objectif de cet Appel d'offres est de solliciter, de manière compétitive, des offres auprès des sociétés spécialisées dans le domaine du gardiennage pour fournir ces services à Concern Worldwide Burundi pour une période de 12 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, sous réserve de la disponibilité des fonds, la continuité des activités de Concern Worldwide Burundi et le besoin de ce service, ainsi que la performance du prestataire qui sera retenu.

**1.3 Planning du processus d'Appel d'offres**

Le calendrier ci-dessous peut être modifié par Concern Worldwide Burundi en fonction des contraintes rencontrées.

**Tableau 1 : Calendrier du processus d'Appel d'offres**

ACTIVITE	Libellé
Référence :	CWB/BUJA/LOG/008/2026
Date de publication	12/06/2026
Date limite pour demander des clarifications à Concern	22/06/2026 à 17h00
Date de communication des clarifications par Concern Worldwide Burundi	Du 12/06/2026 au 22/06/2026
Date limite et lieu de soumission des offres (Date de réception) ➤ Adresse physique: ○ Bureau de Concern Worldwide Burundi	03/07/2026 à 13h30

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1<sup>ère</sup> Avenue du Large N° 1</li> <li>○ Quartier Kabondo</li> <li>○ Bujumbura, Burundi</li> <li>○ Tel: 257 22 25 46 58</li> <li>➤ <b>Ou à l'adresse électronique suivante:</b> <a href="mailto:tenders.burundi@concern.net">tenders.burundi@concern.net</a></li> </ul>	
Session d'ouverture des offres par Concern : Salle de réunion de Concern Worldwide Burundi, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent	<b>06/07/2026 à 11h00</b>
Notification d'attribution aux soumissionnaires retenus et non retenus	<b>22/05/2026</b>
<b>Annexes faisant partie du présent appel d'offres:</b>	Annexe 1: Termes et Conditions générales Annexe 2 : Déclaration des soumissionnaires Annexe 3: Formulaire d'expérience pertinente Annexe 4 : Liste de contrôle Annexe 5 : Code de Conduite de Concern

\* Toutes les heures indiquées sont à l'heure locale du Burundi.

## 2 Description des prestations à fournir (Obligations du prestataire)

### 2.1 Obligations générales

Le prestataire assurera la sûreté des biens et des personnes de Concern Worldwide Burundi afin de préserver la bonne marche de ses activités, de protéger ses biens et de sécuriser ses locaux.

### 2.2 Etendue de la mission

La mission couvre 4 bureaux situés à Bujumbura, Kirundo, Gitega, Cibitoke, ainsi que 3 résidences (toutes de Bujumbura).

Tableau 2 : Besoins estimés

A) Fourniture et l'installation d'un système d'alarme et d'un système de suivi de patrouille dans chaque lieu cité en section 'B' ci-dessous :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipements resteront la propriété du fournisseur qui sera retenu et seront désinstallés à la fin du contrat.</li> <li>• Pendant la mise en œuvre du contrat, le fournisseur retenu assurera la maintenance des équipements à sa charge.</li> <li>• Rapports mensuels générés par le système de suivi de patrouille ;</li> </ul>		
B) Lieux et nombres de gardiens		
#	Lieu	Quantité
1	Bureau Bujumbura	6 gardiens (3 la journée et 3 la nuit)
2	Bureau Cibitoke	3 gardiens (1 la journée et 2 la nuit)

3	Bureau Kirundo	3 gardiens (1 la journée et 2 la nuit)
4	Bureau Gitega	3 gardiens (1 la journée et 2 la nuit)
5	Résidence Bujumbura 1 (Team House)	3 gardiens (1 la journée et 2 la nuit)
6	Résidence Bujumbura (CD House)	3 gardiens (1 la journée et 2 la nuit)
7	Résidence Bujumbura (OD House)	3 gardiens (1 la journée et 2 la nuit)

## 2.3 Sécurité des bureaux et des résidences

### 2.3.1 Sécurité des bureaux

Il s'agit de mettre en place des agents de surveillance qui s'occupe du/de :

- Contrôle des installations ;
- Contrôle des flux de personnes et de véhicules ;
- Contrôle des accès, des billets et des badges ;
- L'accueil du public avec ou sans palpations ;
- La gestion des mouvements de foule et de panique, en cas d'incident dans les installations Concern Worldwide Burundi ;
- Démarrage et arrêt du générateur selon l'horaire de Concern Worldwide Burundi
- Alerter ou rapporter chaque incident ou anomalie au responsable de la sécurité du bureau
- La réalisation des rondes régulières ;

### 2.3.2 Sécurité des résidences

Il s'agit de mettre en place des agents de surveillance qui s'occupe du/de :

- la réalisation des rondes régulières ;
- Contrôle des installations ;
- Allumer les lumières pour donner un signe de présence ;
- La vérification des défaillances, de fuites ou autres incidents ;
- La communication des différents éléments de défaillance, incidents ou points de vigilance auprès des résidents ainsi qu'auprès du point de contact du bureau de Concern Worldwide
- Démarrage et arrêt du générateur selon l'horaire de Concern Worldwide Burundi ;
- Alerter ou rapporter chaque incident ou anomalie au responsable de la sécurité de Concern ;

## 3 Description technique du service sollicité et exigences de cet appel d'offres

Les critères spécifiques suivants seront évalués et doivent être pris en compte dans la proposition:

- a) Approche de gestion du service de sécurité
- b) Processus de sélection du personnel
- c) Gestion de la qualité de service
- d) Modalités de facturation
- e) Qualifications actuelles et programmes de formation du personnel
- f) Système de gestion des plaintes et gestion des incidents, y compris la gestion des vols et les mécanismes de redevabilité associés
- g) La valeur ajoutée de votre société dans le secteur du service de gardiennage au Burundi

- h) L'assurance de votre société en tant qu'entreprise, ainsi que la couverture d'assurance dont vous disposez pour faire face à toute éventualité pouvant survenir dans les installations de Concern Worldwide Burundi pendant l'exécution des services, par exemple en cas de vol.
- i) La grille salariale du personnel que vous proposez d'affecter à Concern Worldwide, dans l'hypothèse où le marché vous serait attribué. La motivation du personnel constituant une priorité pour Concern Worldwide Burundi, il est exigé que chaque agent affecté à ses sites perçoive un salaire net minimum de 250 000 BIF par mois. Le soumissionnaire devra préciser dans son offre technique les dispositions prévues pour garantir le respect de cette exigence en cas d'attribution du marché.
- j) Le plan de transition prévu pour la mise en œuvre en cas d'attribution du contrat, comprenant les tâches et les délais
- k) Les mécanismes de contrôle et de réduction des risques sécuritaires.
- l) Les mécanismes de garantie de la confidentialité de vos agents, surtout pour ceux qui seront affectés aux résidences
- m) La fiabilité des systèmes de gestion de la sécurité dont votre société dispose (fournir des références d'expériences réussies)
- n) La liste des régions couvertes par les services de votre entreprise au Burundi
- o) Délai d'intervention en cas d'alerte du système d'alarme

Le prestataire de services retenu assurera, 24 h/24 et 7 j/7, des services de sécurité non armés dans les bureaux et résidences de Concern Worldwide Burundi, au moyen de gardes en uniforme. Ces services seront exécutés conformément aux politiques et procédures de Concern Worldwide Burundi. Ils comprendront notamment le contrôle des accès, la surveillance des abords, les patrouilles à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, la vérification de l'identité des visiteurs et du personnel, la gestion des incidents, la rédaction des rapports d'incident et des rapports d'exploitation quotidiens, la surveillance des systèmes de détection d'intrusion et le traitement des alertes, ainsi que toute autre mission de sécurité des personnes et des biens rendue nécessaire par les circonstances.

Pour chaque équipe de service (shift), au moins un garde affecté devra justifier d'un niveau d'études équivalent à la 10<sup>e</sup> année et maîtriser la langue française.

Concern Worldwide Burundi se réserve le droit de ne pas accepter l'offre la moins-disante, de rejeter tout ou partie des offres reçues, ou d'ouvrir des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires qualifiés, dans le respect des principes de transparence, d'équité et de concurrence. Tous les soumissionnaires doivent être dûment agréés ou légalement habilités à exécuter les services, conformément aux exigences des autorités locales compétentes.

#### **4 Conditions d'éligibilité**

Pour être éligible à participer à cet Appel d'offres, le fournisseur doit fournir les informations suivantes :

- Numéro d'identification fiscal (NIF)
- Copie du registre de commerce
- Une attestation fiscale de soumission en cours de validité, délivrée par l'OBR

Toute offre soumise ne remplissant pas ces conditions sera rejetée. Concern se réserve le droit de demander des clarifications administratives, sans que cela ne permette au soumissionnaire de modifier son offre technique ou financière.

## **5 Méthode de retrait et de soumission des offres**

Les soumissionnaires désirant retirer ou déposer leurs offres peuvent le faire par l'une des méthodes suivantes:

- a) Par e-mail à l'adresse suivante : [tenders.burundi@concern.net](mailto:tenders.burundi@concern.net)
- b) Ou physiquement à l'adresse suivante : Les offres sous plis fermés seront déposées au bureau de Concern Worldwide Burundi à Bujumbura sis avenue du large numéro 1 (auquel cas le soumissionnaire devra remplir la fiche du dépôt de candidature qui sera disponible).

Les offres doivent être soumises dans une enveloppe principale scellée et portant les mentions :

**Appel d'offres pour la prestation de service de gardiennage Numéro : «CWB/BUJA/LOG/008/2026»**

Le contenu de chaque soumission doit se conformer aux instructions citées à l'article 14 ci-dessous.

**Les frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre, ne seront pas remboursés par Concern. Toute offre reçue après la date et l'heure limites indiquées dans le calendrier sera rejetée.**

## **6 Langue des offres**

La langue française est celle retenue pour l'établissement des offres.

## **7 Période de validité des offres**

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jour ouvrable à compter de la date limite pour la présentation des offres.

## **8 Devises**

Toutes les soumissions d'offres devront être en monnaie locale, c'est-à-dire le franc burundais.

## **9 Lots**

Le présent Appel d'offres est constitué d'un seul lot.

## **10 Type de contrat**

Un contrat de 12 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois de service, sera signé avec le/les fournisseur(s) qui sera/seront retenu(s).

Le présent appel d'offres est constitué d'un seul lot. Concern Worldwide Burundi prévoit de retenir un seul prestataire pour l'ensemble des sites, sauf décision contraire dûment justifiée au cours du processus d'évaluation.

## **11 Prix de l'offre**

Le soumissionnaire indiquera dans son offre financière :

- a) Le prix hors taxes (HTVA) et prix TVA comprise (TVAC) par agent, et sommes totale pour l'ensemble ;
- b) % de rabais/réduction (optionnel)

Les prix offerts par le soumissionnaire qui sera retenu seront fermes et non révisables pendant la durée minimum de 12 mois, et une révision de prix ne va se faire que s'il y a une raison justifiable. Dans ce cas, une proposition sera soumise par le fournisseur, examinée conjointement entre les parties au contrat, et les deux se mettront d'accord sur les ajustements à appliquer.

## **12 Visite du site**

Au cours de la phase d'évaluation, Concern Worldwide Burundi peut choisir d'effectuer une visite sur place s'il ressort de l'analyse de l'offre soumise qu'une telle visite est nécessaire pour finaliser la décision d'attribution. Dans ce cas, Concern Worldwide Burundi informera le fournisseur par écrit de la visite.

## **13 Contenu du dossier d'Appel d'offres**

Cet Appel d'offres contient des informations suivantes :

- Instructions aux soumissionnaires (c'est-à-dire, ce document) ;
- Annexe 1 : Termes et Conditions générales
- Annexe 2 : Déclaration des soumissionnaires
- Annexe 3 : Formulaire d'expérience pertinente
- Annexe 4 : Liste de contrôle
- Annexe 5 : Code de Conduite de Concern

## **14 Contenu des offres à soumettre par les soumissionnaires**

Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des informations suffisantes pour démontrer son respect des conditions requises dans chaque partie de cet Appel d'offres.

La proposition inclura, au minimum :

- a) Déclaration du soumissionnaire signée (Annexe 2)
- b) Offre Technique en tenant compte des détails et exigences citées aux articles 2 et 3 ci-dessus ;
- c) Offre financière conformément à l'article 11 ci-dessus

L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :

**Enveloppe 1 ou (Email 1 pour version électronique) : Offre technique et administrative + Référence du dossier d'appel d'offres**

Les documents requis sont les suivants :

- a) La liste de contrôle complétée, datée, signée et cachetée (Annexe 4).
- b) L'offre technique détaillée en tenant compte des articles 2 et 3 ci-dessus :
- c) Le formulaire d'expérience pertinente des soumissionnaires dûment rempli (Annexe 3), prouvant que vous avez eu à exécuter au moins un (01) marché comparable en volume et en nature durant les trois (3) dernières années, appuyé par un procès-verbal de réception ou document similaire (attestation de bonne fin, etc.)

- d) Numéro d'identification fiscal (NIF)
- e) Copie du registre de commerce
- f) Une attestation fiscale pour soumission encore valide délivrée par l'OBR

**Enveloppe 2 (Email 2 pour version électronique): Offres financière + Déclaration du soumissionnaire + Référence du dossier d'appel d'offres**

L'offre financière contiendra les éléments suivants :

- a) Offre financière datée et signée et comprenant le cachet de l'entreprise, indiquant également la durée de validité de l'offre financière et en tenant compte des éléments cités à l'article 11 ci-dessus ;
- b) La Déclaration des soumissionnaires signée et portant le cachet de l'entreprise (Annexe 2);

N.B : Les valeurs unitaires servent de référence et, une fois soumises, elles ne peuvent pas être changées.

**15 Ouverture des offres**

L'ouverture des offres reçues se déroulera selon le calendrier détaillé à l'article 1.2 ci-dessus, et se tiendra dans la salle de réunion de Concern Worldwide Burundi à Bujumbura, sis Quartier Kabondo, Avenue du Large, numéro 1, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

Les offres seront ouvertes par un comité mis en place par Concern. Au cours de l'ouverture, il sera procédé à la vérification initiale de toutes les offres soumises. Sera rejetée à ce stade, toute offre soumise après la date limite de soumission des offres.

Le Comité procédera au recensement des pièces administratives fournies et établira un procès-verbal de la séance d'ouverture.

**16 Évaluation des offres**

**16.1 Evaluation des aspects administratifs et techniques (total points – 60) :**

Avant l'étape d'évaluation technique, le comité va procéder à la vérification des documents administratifs, comme stipulé à l'article 14 ci-dessus.

L'évaluation des offres techniques en comité se fera sur les critères suivants.

Tableau 3 : Critères d'évaluation technique

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Total points</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Approche de la gestion de service sécuritaire</li><li>- Processus de sélection du personnel</li><li>- Gestion de la qualité de service</li><li>- Modalités de facturation</li></ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualifications actuelles et programmes de formation du personnel</li> <li>- Système de gestion des plaintes et gestion des incidents, y inclus le vol et redevabilité relative ;</li> <li>- La valeur ajoutée de votre société dans le secteur du service de gardiennage au Burundi</li> <li>- L'assurance de votre société en tant qu'entreprise et l'assurance que vous possédez pour répondre à toute éventualité qui pourrait survenir dans les installations de Concern Worldwide Burundi pendant votre service (par exemple : vol, ...).</li> <li>- La grille salariale du personnel que vous proposez d'affecter à Concern Worldwide, dans l'hypothèse où le marché vous serait attribué. La motivation du personnel constituant une priorité pour Concern Worldwide Burundi, il est exigé que chaque agent affecté à ses sites perçoive un salaire net minimum de 250 000 BIF par mois. Le soumissionnaire devra préciser dans son offre technique les dispositions prévues pour garantir le respect de cette exigence en cas d'attribution du marché.</li> <li>- Plan de transition prévu pour la mise en œuvre en cas d'attribution du contrat, comprenant les tâches et les délais.</li> <li>- Les mécanismes de contrôle et de réduction des risques sécuritaires.</li> <li>- Les mécanismes de garantie de la confidentialité de vos agents</li> <li>- La fiabilité du système (fournir des références d'expériences réussies)</li> <li>- La liste des régions couvertes par les services de votre entreprise au Burundi</li> <li>- Expérience pertinente du soumissionnaire (Annexe 3 dûment rempli)</li> </ul>	60
--	----

**Seules les offres ayant obtenu au moins 40 points sur 60 à l'évaluation technique seront jugées recevables et verront leurs offres financières évaluées.**

## **16.2 Evaluation des offres financières (total points – 40)**

L'analyse financière concernera les offres financières des soumissionnaires qualifiés techniquement et portera sur la vérification des opérations arithmétiques des dites offres et le classement de celles-ci.

Le soumissionnaire dont l'offre est la moins disante aura **100 %** des 40 points (c'est dire, 40 sur 40) et les autres auront une note proportionnelle à celle-ci selon la formule suivante :

$$Sf = (Fm/F) \times 40$$

Où : **Sf** : désigne la note de l'offre financière reçue par le soumissionnaire en considération

**Fm** : désigne le montant du moins disant parmi les offres sélectionnées pour l'évaluation.

**F** : désigne le montant de l'offres financière du soumissionnaire en considération.

**40** : désigne les points réservés pour l'offres financière, comme stipulé ci-dessus.

Le total des points sera obtenu en combinant la note de l'offres technique et celle de l'offres financière.

La méthode d'évaluation retenue est une méthode combinant la qualité technique et le coût, avec une pondération de 60 points pour l'offre technique et 40 points pour l'offre financière.

## **17 Droit d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres**

Concern Worldwide Burundi se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, en tout ou en partie, ainsi que d'annuler la procédure d'appel d'offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans encourir de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés.

## **18 Demande d'éclaircissements**

Les questions relatives au dossier d'appel d'offres peuvent être adressées par écrit à l'adresse suivante: [tenders.burundi@concern.net](mailto:tenders.burundi@concern.net), dans les délais indiqués à l'article 1.2 ci-dessus. Concern Worldwide Burundi répondra au soumissionnaire ayant soumis la question et diffusera la même réponse à tous les soumissionnaires ayant retiré le dossier, sans identifier l'auteur de la question.

## **19 Annulation de la procédure de cet Appel d'offres**

En cas d'annulation d'une procédure d'Appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par Concern Worldwide Burundi.

Si la procédure d'Appel d'offres est annulée avant qu'aucune enveloppe n'ait été ouverte, les enveloppes ne seront pas ouvertes.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'Appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand Concern Worldwide Burundi n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
4. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

**NB : Concern Worldwide Burundi ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient, y compris pour perte de profit, en cas d'annulation de l'appel d'offres.**

## **20 Processus de recours**

Si un soumissionnaire ou un soumissionnaire potentiel estime qu'un problème lié au processus nécessite un recours, il doit contacter le Directeur Pays de Concern Worldwide Burundi à l'adresse suivante : [tenders.burundi@concern.net](mailto:tenders.burundi@concern.net)

## **21 Protection des données**

Concern garantit que toutes les activités d'approvisionnement sont transparentes, documentées et conservées à des fins d'audit interne et/ou bailleur. Concern s'engage également à assurer la confidentialité des informations commerciales, techniques et administratives reçues dans le cadre du présent processus, sous réserve des obligations d'audit et de conformité applicables.

## **22 Donateur**

Les bailleurs de fonds actuels de Concern Worldwide Burundi comprennent : Alan Spanier Foundation, Irish Aid, Rose and Dudley, UNICEF, ENABEL et PAM. Les résultats de ce processus ouvert s'appliqueront tant aux bailleurs actuels qu'aux bailleurs potentiels de même nature.

## **23 Mécanisme de réclamation**

En cas de réclamation, des boîtes à suggestions sont installées à l'entrée des bureaux de Concern Worldwide Burundi. Les réclamations peuvent également être adressées via le numéro vert 76 19 19 99, géré par un membre de l'équipe de gestion des plaintes.

### **Liste des Annexes :**

- Annexe 1: Termes et Conditions générales
- Annexe 2: Déclaration des soumissionnaires
- Annexe 3: Formulaire d'expérience pertinente
- Annexe 4 : Liste de contrôle
- Annexe 5 : Code de Conduite de Concern

## **ANNEXE 1 : TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE CONCERN**

### **APPEL D'OFFRE POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE GARDIENNAGE AUX BUREAUX ET RESIDENCES DE CONCERN WORLDWIDE**

Référence : CWB/BUJA/LOG/008/2026

#### **CONCERN WORLDWIDE**

Sauf indication contraire dans le contexte, le terme « Acheteur » désigne Concern Worldwide. Le terme « Fournisseur » désigne l'entité nommée dans la commande et passant un contrat avec l'Acheteur. Le terme « Contrat » peut être interprété comme signifiant (a) le bon de commande ou (b) le contrat de matériel/services, selon ce qui a été mis en place.

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 1) Prix :** sauf indication contraire, le prix indiqué sur la commande doit être maintenu pour la période et/ou la quantité.
- 2) Source des instructions :** le Fournisseur ne doit pas solliciter ni accepter d'instructions d'aucune source extérieure à Concern Worldwide en ce qui concerne l'exécution du contrat.
- 3) Affectation :** le Fournisseur ne pourra céder, transférer, louer ou sous-traiter le contrat en tout ou partie sans le consentement préalable par écrit de l'Acheteur.
- 4) Corruption :** le Fournisseur ne devra pas donner, ni offrir de donner à une personne employée par l'Acheteur d'incitations ou de primes qui pourraient être perçues par les autres comme une tentative de corruption. Le Fournisseur convient qu'une violation de cette disposition pourra conduire à un arrêt immédiat des relations commerciales et à la résiliation des contrats existants.
- 5) Confidentialité :** toutes les données, notamment les cartes, schémas, photographies, estimations, plans, rapports et budgets compilés ou reçus par le Fournisseur au titre du contrat demeureront la propriété de Concern Worldwide et devront être traités en toute confidentialité. Toutes ces données devront être fournies sur demande aux agents mandatés représentant l'Acheteur.

**5.1)** Il est interdit au Fournisseur de communiquer à quelque moment ou quelque personne que ce soit, gouvernement ou autorité extérieure à Concern Worldwide, toute information compilée par association avec Concern Worldwide qui n'a pas été rendue

publique, sauf avec l'autorisation écrite de l'Acheteur. Ces obligations n'expirent pas à la résiliation du contrat.

**6) Utilisation du logo du nom :** sauf indication contraire par écrit, il est interdit au Fournisseur d'annoncer ou de rendre public le fait qu'il fournit du matériel ou des services à l'Acheteur, et d'utiliser de quelque manière que ce soit le nom ou le logo de Concern Worldwide dans le cadre de ses activités ou autres.

**7) Respect de la loi :** le Fournisseur devra respecter toutes les lois, ordonnances, règles et réglementations relatives à l'exécution de ses obligations aux termes du contrat.

**8) Cas de force majeure :** la signification du terme peut signifier une catastrophe naturelle, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou des actes de nature ou force similaire.

**8.1)** Dans ce cas, et dès que possible après la survenue de toute cause jugée *constituer un cas de force majeure*, le Fournisseur devra informer l'Acheteur des détails complets par écrit. Si le Fournisseur est incapable d'exécuter tout ou partie de ses obligations, l'Acheteur pourra prendre les mesures qu'il juge appropriées ou nécessaires à sa seule discrétion dans les circonstances.

**8.2)** Si le Fournisseur est définitivement incapable de remplir tout ou partie de ses obligations et responsabilités en vertu du contrat en raison d'un *cas de force majeure*, l'Acheteur pourra suspendre ou résilier le contrat selon les conditions prévues à l'article 9, Annulation.

**9) Annulation :** l'Acheteur se réserve le droit d'annuler le contrat au cas où il devrait suspendre ses activités ou par le biais des modifications à son mandat en vertu du Conseil exécutif de Concern Worldwide et/ou du manque de financement. Dans ce cas, le Fournisseur devra être remboursé par Concern Worldwide de tous les frais raisonnables qu'il a engagé, y compris tous les matériaux livrés au complet et conformes aux caractéristiques et conditions du contrat, avant la réception de l'avis de résiliation.

**9.1)** En cas de problème de solvabilité du Fournisseur, notamment une faillite, une liquidation, un redressement judiciaire, etc., l'Acheteur se réserve le droit de résilier le contrat immédiatement, sans préjudice de tout autre droit ou recours qu'il pourrait avoir aux termes de ces conditions.

**10) Garantie :** le Fournisseur doit fournir à l'Acheteur toutes les garanties des fabricants. Le Fournisseur garantit que tous les matériels fournis dans le cadre du contrat répondent aux caractéristiques, sont dépourvus de tout défaut et sont adaptés à l'usage prévu. Si, pendant la période de garantie, les marchandises sont défectueuses ou non conformes aux caractéristiques, le Fournisseur devra rapidement corriger le défaut. Si le défaut est permanent, le Fournisseur devra remplacer l'élément à ses frais ou rembourser l'Acheteur à la seule décision de celui-ci.

**11) Inspection et test :** le Fournisseur devra inspecter les marchandises avant leur expédition pour s'assurer de leur conformité aux caractéristiques et/ou autre disposition du contrat. L'Acheteur se réserve le droit d'inspecter la conformité aux caractéristiques et aux dispositions du contrat du matériel. Si, selon l'Acheteur, le matériel et/ou les services ne sont pas conformes aux caractéristiques, il devra en informer le Fournisseur par écrit. Dans ce cas, le Fournisseur devra prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect de la conformité et prendre en charge toute dépense additionnelle engagée dans ce cadre.

**12) Modifications :** l'Acheteur se réserve le droit d'apporter des changements raisonnables à tout moment aux caractéristiques, schémas, plans, quantités, instructions d'emballage, destination ou livraison. Si de tels changements affectent le prix du matériel ou des services, le Fournisseur et l'Acheteur pourront négocier un ajustement équitable du contrat, à condition que le Fournisseur réclame de tels ajustements par écrit à l'Acheteur dans les 30 jours à compter de la notification de tout changement.

**13) Licences d'exportation :** si une ou plusieurs licences d'exportation sont nécessaires pour le matériel, le Fournisseur sera responsable de leur obtention.

**14) Conditions de paiement :** sauf indication contraire, les conditions de paiement seront de 30 jours à partir de la réception d'une facture correctement préparée.

**15) Éthique :** le Code de conduite suivant de Concern devra être respecté par tous les Fournisseurs :

- Ils adhèrent aux conventions du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier aux normes internationales du travail, de protection sociale et de perspectives d'emploi pour tous
- Libre choix de l'emploi
- Droits du personnel à la liberté d'association et de négociation collectives
- Conditions de travail sécurisées et hygiéniques
- Exploitation des enfants non tolérée
- Salaires suffisants versés pour couvrir le coût d'un mode de vie raisonnable
- Heures de travail non excessives
- Absence de discrimination
- Emploi régulier fourni
- Traitement cruel ou inhumain du personnel non toléré
- Législation locale du travail respectée
- Respect des droits sociaux

De plus, lorsqu'un fournisseur, prestataire de services ou sous-traitant accepte un contrat de fournitures, de services ou de travaux avec Concern, par ce fait ils comprennent et conviennent de respecter les termes des politiques de protection de Concern (Politique de protection des participants au programme, Politique de protection de l'enfance et Politique contre la traite des personnes).

**15.1) Normes environnementales :** les Fournisseurs doivent, au minimum, se conformer à toutes les exigences légales et autres exigences juridiques relatives à l'incidence de leur activité sur l'environnement. Les domaines à prendre en considération sont les suivants :

- Gestion des déchets.
- Conditionnement et papier
- Conservation
- Consommation d'énergie
- Durabilité

**16) Droits de Concern Worldwide :** si le Fournisseur ne respecte pas les conditions du présent contrat, notamment s'il ne parvient pas à obtenir des licences d'exportation ou à effectuer la livraison de tout ou une partie du matériel en respectant la ou les dates de livraison convenues, l'Acheteur pourra exercer un ou plusieurs des droits suivants, après avoir donné un préavis raisonnable au Fournisseur :

- Acquérir tout ou une partie des biens auprès d'une autre source, auquel cas l'Acheteur pourra tenir le Fournisseur responsable des frais supplémentaires encourus.
- Refuser d'accepter tout ou une partie du matériel
- Résilier le contrat

**16.1)** Le contrat sera résilié en cas de pratiques corrompues, frauduleuses, collusoires et/ou coercitives, et la Communauté européenne sera informée dans le cas où de telles pratiques pourraient affecter ses intérêts financiers.

**17) Droits d'accès à des fins d'essai :** Concern Worldwide est contractuellement tenu de faciliter l'accès direct aux Fournisseurs pour certains donateurs à des fins de test. Cette obligation s'étend à tous les fournisseurs de Concern. (Réf. : ECHO, FPA, Annexe III)

**18) Aucune agence :** cette commande n'établit aucune relation de partenariat entre l'Acheteur et le Fournisseur ou ne fait de l'une ou l'autre des parties un « agent » pour l'autre partie à quelque fin que ce soit.

**19) Conformité ECHO :** tous les Fournisseurs de Concern doivent se conformer aux contrats de fournitures, travaux et services dans le cadre d'actions humanitaires financées par l'Union européenne. (Réf. : ECHO, FPA, Annexe III)

# APPEL D'OFFRE POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE GARDIENNAGE AUX BUREAUX ET RESIDENCES DE CONCERN WORLDWIDE

Référence : CWB/BUJA/LOG/008/2026

## Déclaration des soumissionnaires

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le contrat ci-dessus, nous soussignés, déclarons que :

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité, le contenu du dossier d'appel d'offres (y compris la Politique de Protection des Participants au Programme de Concern) n° **CWB/BUJA/LOG/008/2026**. Par la présente, nous acceptons ses dispositions dans leur intégralité, sans réserve ni restriction.
- 2 Nous proposons d'exécuter, en conformité avec les termes du dossier de Demande de propositions:  
Lot : **prestation de service de gardiennage.**
- 3 Le prix de notre offre y compris la TVA.si applicable est la suivante :  
Lot n° 1: [.....]
- 4 Nous accorderons une remise de [.....%] ou [... ..] [dans le cas où le lot nous étaient attribués].
- 5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à offrir la garantie de performance requise par les instructions à l'intention des soumissionnaires (si nécessaire).
- 8 Nous informerons Concern immédiatement de tout changement dans les circonstances décrites ci-dessus à tout moment pendant l'exécution du contrat.  
Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète dans cette candidature peut entraîner notre exclusion du présent contrat et de tout autre contrat de l'autorité contractante.
- 9 Nous notons que Concern n'est pas tenue de poursuivre cet appel d'offres et qu'elle se réserve le droit d'attribuer seulement une partie du contrat.
- 10 Nous nous engageons à respecter toutes les conditions de l'autorité contractante comme prévu dans le dossier d'appel d'offres.
- 11 Nous confirmons n'être engagés dans aucune pratique frauduleuse, collusoire ou coercitive et reconnaissons que s'il existe des preuves contraires, Concern se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.
- 12 Nous ne sommes pas en faillite ni en liquidation, en règlement judiciaire, en concordat judiciaire, nous n'avons pas suspendu nos activités commerciales, nous ne sommes pas dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans la législation ou la réglementation nationale.
- 13 Nous n'avons pas été reconnus coupables d'une infraction concernant notre conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de chose jugée.

- 14 Nous ne sommes pas rendus coupables de faute professionnelle grave constatée par tout moyen que l'autorité contractante est en mesure de justifier.
- 15 Nous avons rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts selon les dispositions légales du pays dans lequel nous sommes établis, de celles du pays de l'autorité contractante ou de celles du pays où le contrat est à effectuer.
- 16 Nous n'avons pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de la Communauté européenne.
- 17 Nous ne faisons pas actuellement l'objet d'une sanction administrative visée à l'article 96 (1) du règlement financier de la Commission européenne.
- 18 Nous ne sommes pas confrontés à un conflit d'intérêt conformément à l'article 94 (a) du règlement financier de la Commission européenne.
- 19 Nous confirmons que nous avons lu et que nous comprenons le Code de conduite de Concern Worldwide et ses politiques associées (Politique de protection des participants au programme, Politique de protection de l'enfance et Politique contre la traite des personnes) et acceptons de respecter les termes de ces politiques dans toutes nos activités dans le cadre d'un contrat de fournitures, de services ou de travaux avec Concern.

De plus nous nous engageons à respecter les points énumérés ci-dessous :

- Liberté de choix de l'emploi
- Respect des droits du personnel à la liberté d'association et de négociation collectives
- Conditions de travail sécurisées et hygiéniques
- Exploitation des enfants non tolérée
- Salaires suffisants versés pour couvrir un mode de vie raisonnable
- Heures de travail non excessives
- Absence de discrimination
- Emploi régulier fourni
- Traitement cruel ou inhumain du personnel non toléré
- Respect de la législation locale du travail
- Respect des droits sociaux

#### **19a** Normes environnementales

Les fournisseurs doivent, au minimum, se conformer à toutes les exigences statutaires et légales relatives à l'incidence de leur activité sur l'environnement. Les domaines suivants doivent être pris en considération :

- Gestion des déchets
- Conditionnement et papier
- Conservation
- Consommation d'énergie
- Durabilité

**Nom et fonction :**

**Tél et adresse mail :**

**Date :**

**Signature et cachet :**



## **ANNEXE 4 : LISTE DE CONTROLE**

### **APPEL D'OFFRE POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE GARDIENNAGE AUX BUREAUX ET RESIDENCES DE CONCERN WORLDWIDE**

Référence : CWB/BUJA/LOG/008/2026

Votre offre devra contenir les documents suivants et, de ce fait, **nous vous prions de vous servir de cette liste comme liste de contrôle avant de soumettre votre offre** à Concern :

<b>Prière cocher la case correspondante pour chacun des documents repris dans le tableau ci-dessous pour confirmer que vous l'avez vérifié et qu'une copie est ajoutée à votre dossier d'offre comme exigé dans le Dossier d'Appel d'Offre. Veuillez ensuite signer, dater et cacheter cette fiche de vérification, puis l'insérer dans l'enveloppe de votre offre technique.</b>			
		Oui	Non
1	Dossier d'Appel d'Offre complété (documents suivants):		
a	Offre financière datée et signée et comprenant le cachet de l'entreprise, indiquant également la durée de validité de l'offre financière.		
b	L'Offre technique détaillée contenant entre autres les éléments :		
	- Approche de la gestion de service sécuritaire		
	- Processus de sélection du personnel		
	- Gestion de la qualité de service		
	- Modalités de facturation		
	- Qualifications actuelles et programmes de formation du personnel		
	- Système de gestion des plaintes et gestion des incidents, y inclus le vol et redevabilité relative;		
	- La valeur ajoutée de votre société dans le secteur du service de gardiennage au Burundi		
	- L'assurance de votre société en tant qu'entreprise et l'assurance que vous possédez pour répondre à toute éventualité qui pourrait survenir dans les installations de Concern Worldwide Burundi pendant votre service (par exemple : vol, ...).		
	- La grille salariale du personnel que vous proposez d'affecter à Concern Worldwide, dans l'hypothèse où le marché vous serait attribué. La motivation du personnel constituant une priorité pour Concern Worldwide Burundi, il est exigé que chaque agent affecté à ses sites perçoive un salaire net minimum de *250 000* BIF par mois. Le soumissionnaire devra préciser dans son offre financière les dispositions prévues pour garantir le respect de cette exigence en cas d'attribution du marché.		
	- Plan de transition prévu pour la mise en œuvre en cas d'attribution du contrat, comprenant les tâches et les délais		
	- Les mécanismes de contrôle et de réduction des risques sécuritaires.		
	- Les mécanismes de garantie de la confidentialité de vos agents		

		- La fiabilité du système (fournir des références d'expériences réussies)		
		- La liste des régions couvertes par les services de votre entreprise au Burundi		
	c	La Déclaration des soumissionnaires signée et portant le cachet de l'entreprise (voir Annexe 2)		
	d	Le Formulaire d'expérience pertinente des soumissionnaires dûment rempli (voir Annexe 3) prouvant que vous avez eu à exécuter au moins un (01) marché comparable en volume et en nature durant les trois (3) dernières années, appuyé par un procès-verbal de réception ou document similaire (attestation de bonne fin, etc.)		
2		Numéro d'identification fiscal (NIF)		
3		Copie du registre de commerce		
4		Une attestation fiscale pour soumission encore valide délivrée par l'OBR		

**NB : Le fait de ne pas soumettre les informations listées ci-dessus peut entraîner le rejet de l'offre et l'exclusion du fournisseur de l'évaluation.**